

COMMUNIQUÉ DE PATRICK CHAIZE AUX ELUS DU 7 AVRIL 2016

Proposition de loi

Date d'entrée en vigueur des Schémas Départementaux
de Coopération Intercommunale

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Sénat a examiné ce jour, **la proposition de loi modifiant la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République pour permettre de rallonger d'un an le délai d'entrée en vigueur des nouvelles intercommunalités.**

Ce texte vise à faciliter la mise en place d'opérations complexes résultant de la fusion d'un grand nombre de communautés dans les territoires ruraux.

Il ouvre aux commissions départementales de la coopération intercommunale (CDCI) la faculté de différer du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018, l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral de mise en œuvre du schéma départemental révisé de coopération intercommunale (SDCI) prévu par la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

Présent en séance, j'ai voté pour ce texte que le Sénat a adopté (203 voix pour et 119 voix contre). Il sera à présent transmis à l'Assemblée nationale en vue de son examen par les députés.

Compte tenu des intérêts que pourrait présenter l'adoption définitive de cette proposition de loi, dans la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale, je tenais dès à présent à vous faire part des travaux du Sénat à ce sujet.